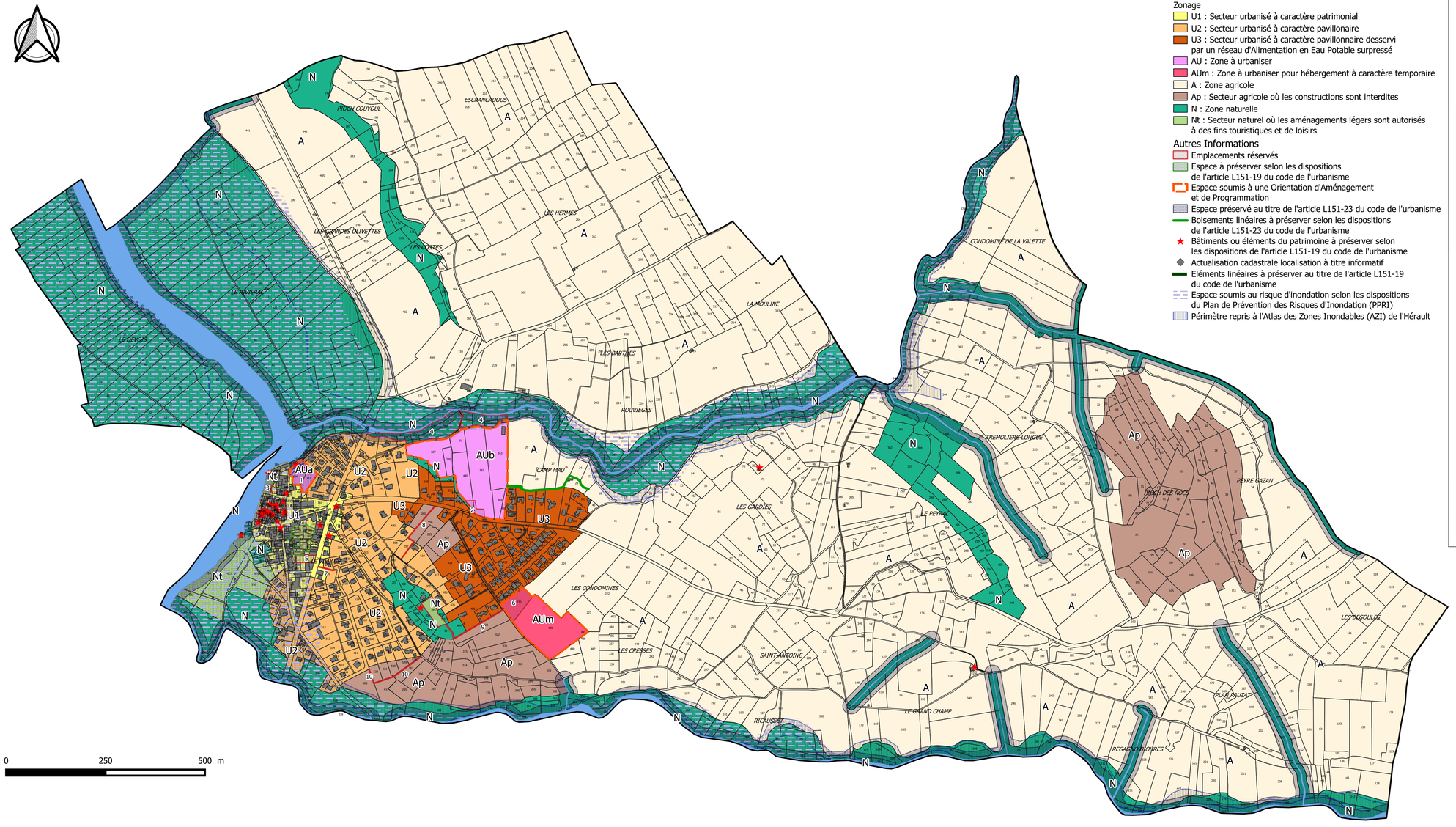

Légende

Zonage

- U1 : Secteur urbanisé à caractère patrimonial
- U2 : Secteur urbanisé à caractère pavillonaire
- U3 : Secteur urbanisé à caractère pavillonnaire desservi par un réseau d'Alimentation en Eau Potable surpressé
- AU : Zone à urbaniser
- AUm : Zone à urbaniser pour hébergement à caractère temporaire
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole où les constructions sont interdites
- N : Zone naturelle
- Nt : Secteur naturel où les aménagements légers sont autorisés à des fins touristiques et de loisirs

Autres Informations

- Emplacements réservés
- Espace à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Espace préservé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Boisements linéaires à préserver selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Bâtiments ou éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Actualisation cadastrale localisation à titre informatif
- Eléments linéaires à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Espace soumis au risque d'inondation selon les dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
- Périmètre repris à l'Atlas des Zones Inondables (AZI) de l'Hérault

Département de l'Hérault

Commune de BELARGA

Plan Local d'Urbanisme

Plan d'ensemble

Règlement Graphique de Zonage

VERSION APPROUVEE

Juillet 2019

Bureau d'études :
Cyrille Bonnet
Architecte Urbaniste

Echelle : 1/5000